

D'un Chave à l'autre...

**BIEN QUE DISCRETS, LES CHAVE
N'EN SONT PAS MOINS PARMIS
LES VIGNERONS LES PLUS RÉPUTÉS
AU MONDE, UNE RÉPUTATION
MÉRITÉE, MAIS LOURDE À PORTER...**

Texte : Karine Valentin - Dégustation : Chantal Sarrazin - Photos : Jean-Luc Barde

En l'an 1481, une famille ardéchoise décide d'investir une colline vertigineuse face au Rhône... Des lustres plus tard, les Chave possèdent toujours les meilleures parcelles de l'Hermitage, ils se les transmettent de père en fils permettant ainsi à la dynastie de traverser le temps. Cette histoire est gravée dans un ouvrage, véritable grimoire enfermé dans un coffre-fort et accessible à la seule famille. Chacun des propriétaires successifs y relate les événements importants de la saga. Symbole d'authenticité, il atteste de la foi de cette descendance de vigneronniers en leur vignoble. Car, ici, l'individu disparaît au profit de la propriété. Avec la terre, on se lègue aussi un prénom : chaque aîné de sa génération s'appelle Jean-Louis (sauf Gérard, l'exception qui confirme la règle). Mais tout cela reste très confidentiel comme les vins, du reste, qui suscitent une vraie dévotion. Il faudra montrer patte blanche pour obtenir une bouteille, car la récolte entièrement réservée d'une année sur l'autre se vend aux

**L'héritage moral
se transmet
plus facilement
que le foncier**

quatre coins du monde. Pourtant les Chave aiment la discrétion, aucune enseigne rutilante ne signale l'entrée de la cave de Mauves où l'héritage moral se transmet beaucoup plus facilement que le foncier. Jusqu'alors, la propriété passait d'un Chave à l'autre sans encombre. Pourtant, lorsque Gérard voudra léguer ses 17 hectares à Jean-Louis, ce dernier aura à payer une somme monstrueuse pour les droits de succession. Droits basés sur la valeur démesurée du foncier, sans commune mesure avec la rentabilité effective. La seule solution serait la vente... Inconcevable pour Jean-Louis : "Le domaine c'est toute ma vie, ce n'est pas juste un métier." Alors, le problème reste entier, les droits de succession sont si élevés que les propriétaires de vignoble, que ce soit sur l'Hermitage, dans le Bordelais ou ailleurs, sont victimes de leur succès : "Plus on valorise une propriété, plus on aura du mal à la transmettre. C'est une aberration. Par ce biais, les pouvoirs publics taxent l'outil de travail, dans la plus grande indifférence. La transmission est un problème politique qui n'intéresse personne, sauf les intéressés... C'est le pot de terre contre le pot de fer," constate, fataliste, Gérard Chave. Au final, cette législation sur les droits de mutation apporte les domaines français sur un plateau aux princes de l'industrie dont certains pourraient s'offrir deux ou trois fois l'Hermitage. Comment faire ? Rétablir le droit d'aînesse comme en Angleterre, détaxer l'outil de travail comme en Espagne... ? Si le nouvel Hémicycle ne se penche pas sur le problème, l'histoire du vignoble français, inscrite dans la tradition, risque de se réveiller avec la gueule de bois.



Gérard et Jean-Louis Chave, père et fils devant l'enseigne de la cave de Mauves.